



COMPTE RENDU N°66 REUNION DU CABINET DU 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf septembre à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- Eugène ONDZAMBE-NGOYI, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- Jean Roger OSSETE, conseiller aux évaluations physiques ;
- Jean Anaclet MAMPASSI, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- Félicité Célestine OMPORO ENOUANY, conseiller à la planification et à la prospective.

Jean-Raymond DIRAT, directeur du cabinet, empêché, et Euloge ITOUA, conseiller aux évaluations financières, absent de Brazzaville, n'ont pas pris part à la réunion.

La réunion comportait à son ordre du jour les points suivants.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 30 août 2023.
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du 30 août 2023.
3. Aménagement du calendrier de la poursuite de la mission de suivi des programmes et projets (2023).
4. Echange sur les anciens plans et programmes mis en œuvre au Congo.



5. Echange sur le suivi et l'évaluation des programmes et projets autres que ceux inscrits dans la loi de finances.
6. Point des décisions des réunions antérieures partiellement exécutées ;
7. Divers.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 30 août 2023.

Le compte rendu après correction été adopté avec amendements. Il sera archivé, suivant l'usage.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 30 août 2023.

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux a présenté ce point ainsi qu'il suit.

A. Rappel des décisions issues de la réunion du cabinet du 30 août 2023.

A.1. Préparer un projet de lettre au Premier Ministre pour appeler sa haute attention sur les conséquences de la décision de la BADEA d'annuler les projets qu'elle finance au Congo.

A.2. Procéder au paiement des frais d'enregistrement du contrat d'acquisition du logiciel de suivi-évaluation.

A.3. Programmer l'examen des deux propositions de configuration du site web, à la faveur de la prochaine réunion du cabinet du RPPR.

A.4. Inscrire un point, relatif à l'aménagement du contenu de la structure de la base des données des plans, programmes et projets, à l'ordre du jour de la prochaine réunion du cabinet.

B. Exécution des décisions au 19 septembre 2023

B.1. Le projet de lettre au Premier Ministre a été préparé et remis au directeur du cabinet qui le soumettra au RPPR.

B.2. Le paiement des frais d'enregistrement du contrat d'acquisition du logiciel de suivi-évaluation a été effectué.



B.3. L'examen des deux propositions de configuration du site web n'a pas eu lieu ce 19 septembre.

Il s'effectuera à l'occasion de l'une des réunions du cabinet à venir, en présence des représentants de la société adjudicataire du marché.

B.4. Le point relatif à l'aménagement du contenu de la structure de la base des données des plans, programmes et projets n'a pas été présenté à l'occasion de la réunion de ce 19 septembre 2023. Il le sera à la faveur de l'une des prochaines réunions du cabinet.

3. Aménagement du calendrier de la poursuite de la mission de suivi des programmes et projets 2023.

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux a présenté le projet de calendrier réaménagé de la mission de suivi des programmes et projets 2023, dans les Départements non encore visités.

Après échange, le calendrier a été réaménagé et il se présente ainsi qu'il suit.

Localisation	Composition des équipes	Calendrier
Pool -Sud	BALANDAMIO MBAKO	20-25 Septembre 2023
Plateaux Nord	MAMPASSI NGAKEGNI	20-25 Septembre 2023
Plateaux Sud	OMPORO KAYA-KAYA	20-25 Septembre 2023
Pool-Nord	OMPORO ATSANGO	27 Septembre 2023 au 1 ^{er} octobre 2023
Lékoumou	MAMPASSI NGAKEGNI	27 Septembre 2023 au 1 ^{er} octobre 2023
Bouenza	KOUMBA KAYA-KAYA	27 Septembre 2023 au 1 ^{er} octobre 2023
Niari	MAMPASSI NGAKEGNI	27 Septembre 2023 au 1 ^{er} octobre 2023
Cuvette -Ouest	Ministre d'Etat MBAKO, OBILI	30 Septembre 2023 au 2 octobre 2023
	ONDZAMBE OSSETE	



Le RPPR a précisé noter que chaque équipe est maîtresse de l'organisation de son travail.

L'équipe en charge des projets de la zone "Plateau Sud" a demandé et obtenu de s'occuper du suivi des projets de la ville de Gamboma.

4. Echange sur l'évaluation des anciens plans et programmes

Le RPPR a indiqué qu'en vue de l'évaluation des anciens plans et programmes, il est question d'entreprendre deux types d'actions :

- répertorier les plans et programmes mis en œuvre au Congo de 1960 à 2022 et collecter les informations basiques s'y rapportant ;
- sélectionner les plans et programmes jugés dignes d'intérêt et dont la documentation devra être collectée auprès des institutions ou des personnes susceptibles de la détenir.

Tous les membres du cabinet sont impliqués dans cet inventaire des anciens plans et programmes.

5. Echange sur le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des programmes et projets autres que ceux inscrits dans la loi de finances.

Le RPPR a fait observer que la mission qui lui incombe ne se limite pas au suivi et à l'évaluation des programmes et projets inscrits dans la loi de finances. Sa mission couvre les plans et programmes en application au Congo.

Le RPPR a indiqué trois principales matières sur lesquelles il devra travailler, dans les mois à venir : le PND 2022-2026, le Programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (Pref.CEMAC) et les objectifs de développement durable (ODD), adoptées par l'assemblée générale de l'ONU.

S'agissant du PND, la tâche ne consiste pas à en suivre la mise en œuvre mais d'en faire une première évaluation, deux ans après son entrée en exécution. L'évaluation du PND, entreprise par nos soins vise, entre autres objectifs, l'incitation à sa bonne mise en œuvre.

Il s'agit également d'apprécier la pertinence et le fonctionnement des mécanismes et des organes de suivi du PND tels que mis en place par



le décret 2022-319 du 14 juin 2022 fixant le dispositif institutionnel de suivi et évaluation du PND et des plans locaux de développement. Cette évaluation du PND est à réaliser pour aider à la prise des mesures correctives qui permettront l'atteinte des objectifs poursuivis.

Le RPPR a instruit le conseiller aux politiques et programmes sociaux de ressortir les éléments de la première réflexion qui avait été menée à cet effet au cabinet.

Le RPPR a également indiqué qu'il est question d'évaluer l'exécution du Pref-CEMAC dans notre pays. Une comparaison, avec les résultats obtenus dans les autres pays de la sous-région, devra être faite.

Il a désigné le conseiller aux politiques et programmes économiques pour recueillir des éléments de mise en œuvre du Pref-CEMAC dans notre pays.

L'évaluation de l'opérationnalisation des ODD dans notre pays vise à renseigner utilement le Président de la République et à lui permettre de prendre des décisions de nature à faire atteindre le maximum possible des ODD, par notre pays.

Il a chargé le conseiller à la planification et à la prospective de recenser les ODD mis en œuvre au Congo.

6.Point des décisions partiellement exécutées.

A. Rappel des décisions

A.1. Acquérir le logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

A.2. Créer le site web du RPPR.

A.3. Elaborer la base des données primaires des plans, programmes et projets.



B. Exécution des décisions

B.1. A la présente étape de la procédure en cours, les frais d'enregistrement du contrat d'acquisition du logiciel ont été payés. Il est désormais possible de procéder à l'engagement du paiement du montant du contrat suivant les modalités en vigueur.

B.2. La société adjudicataire du marché du site web a été invitée à présenter les deux (2) versions de la configuration du site web qu'elle a proposées. Cette présentation attend d'être inscrite à l'ordre du jour de l'une des prochaines réunions du cabinet.

B.3. L'examen des aménagements du contenu de la structure de la base des données proposés par les deux conseillers qui en ont été chargés, s'effectuera à l'occasion de l'une des réunions du cabinet à venir.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun sujet n'étant inscrit au titre des divers, le RPPR a levé la séance à 12 heures 30 minutes.

Amendé et adopté le 29 septembre 2023

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT

